

COMMUNE DE SAINT MARTIN LACAUSSADE

N° 2023-12.08-0061

Le Maire de SAINT MARTIN LACAUSSADE,

VU les articles L.2212-1 à L.2212-5 du Code des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande présentée le 08 Décembre 2023, par l'entreprise ETPM GIRONDE, pour des travaux de dépose de l'ancien Poste LABARRE dans l'espace vert contre France Distribution, qui doivent se dérouler « Voie Romaine » à ST MARTIN LACAUSSADE.

ARRETE

Article 1 – A compter du **18 Décembre 2023 pour une durée de 1 jour** en raison des travaux de dépose de l'ancien Poste LABARRE dans l'espace vert contre France Distribution, qui doivent se dérouler « Voie Romaine », les stationnements et les dépassements seront interdits aux véhicules légers et poids lourds.

Article 2 –L'entreprise s'engage à remettre la chaussée et la voirie en état. La commune procédera à la vérification.

Article 3 –L'entreprise ETPM GIRONDE sera responsable de la mise en place et de la maintenance de la signalisation, conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967.

Article 4

Monsieur le Maire de SAINT MARTIN LACAUSSADE,
L'entreprise ETPM GIRONDE
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Martin Lacaussade,
Le 8 décembre 2023

